

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 15 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi, 15 octobre 2024 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-10-251 Le maire Jean-Yves Poirier propose l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 octobre 2024;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE | BUDGET 2025

3.4 ADOPTION | POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, DU HARCÈLEMENT ET DE LA DISCRIMINATION EN MILIEU DE TRAVAIL

- 3.5 Autorisation de signature | ACHAT DE PARCELLES DE TERRAINS SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR
- 3.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - GESPRO Groupe-conseil Inc. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS
- 3.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement - CSUR LA TÉLÉ - WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE
- 3.8 Octroi de mandat et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - REFONTE DU RÈGLEMENT 95-2007 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE POUR LE DRAINAGE PLUVIAL DES RUES ET RUISSELLEMENT DES LOTS RIVERAINS
- 3.9 Ordre de changement et autorisation de paiement - Dunton Rainville, avocats - RÉGIE POUR L'EAU POTABLE
- 3.10 Dépôt de la correspondance
- 3.11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE | ÉLARGISSEMENT DES ROUTES LORS DE TRAVAUX DE PAVAGE

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification | OBTENTION DE PERMANENCE | EMPLOYÉ 32-0029
- 4.2 Embauche - CHAUFFEUR MANOEUVRE POUR LES SERVICES URBAINS
- 4.3 Embauche - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

5. FINANCES

- 5.1 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
- 5.2 Dépôt - ÉTATS COMPARATIFS
- 5.3 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - septembre 2024
- 5.4 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - septembre 2024
- 5.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Aucun soumissionnaire - APPEL D'OFFRES POUR AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

5.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Raymond Chabot Grant Thornton - AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - SERRURIER CLÉMENT - L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DANS L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-POLYCARPE

7. SERVICES URBAINS

7.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - CONSTRUCTION J.P. ROY INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET VOIRIE SUR UNE PORTION DU CHEMIN DE L'ÉGLISE

7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Coffrex Inc. - RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ET DE LA PASSERELLE DU PARC FX-PRIEUR

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - GESPRO Groupe-conseil Inc. - Surveillance des travaux de pavage sur trois (3) tronçons du chemin Élie-Auclair et de la construction d'une route de déviation sur le chemin de l'Église à Saint-Polycarpe

7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - GESPRO Groupe-conseil Inc. - Surveillance des travaux de construction de la patinoire extérieure

7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Brenntag Canada Inc. - Approvisionnement en chlore et fournitures pour le traitement de l'eau

7.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - NORDIKEAU - DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Autorisation de paiement | RÉCLAMATION POUR DOMMAGES ET INTÉRÊTS

8.2 DEMANDE D'APPUI DE PAVAGES VAUDREUIL LTÉE

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande d'aide financière - CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-POLYCARPE - LOCATION DE SALLE - CENTRE SPORTIF SOULANGES

9.2 AUTORISATION DE PASSAGE - COURSE ET MARCHÉ AU PROFIT DU VOYAGE HUMANITAIRE AU COSTA RICA POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

9.3 Demande d'aide financière - ÉCOLE PRIMAIRE VAL-DES-PRÉS

9.4 MODIFICATION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

9.5 MODIFICATION - TARIFICATION DES HEURES DE LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS SCOLAIRES

9.6 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

10. RÉGLEMENTS

10.1 Avis de motion - RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

10.2 Adoption - PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

3.1

GREFFE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

2024-10-252

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2024**

2024-10-253 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE | BUDGET 2025**

2024-10-254 CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.2 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit adopter son budget pour l'exercice financier suivant et qu'il peut le faire lors d'une séance postérieure à la séance ordinaire de novembre;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire sur le budget 2025 soit fixée au lundi 9 décembre 2024 à 19 h, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **ADOPTION | POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, DU
HARCÈLEMENT ET DE LA DISCRIMINATION EN MILIEU DE TRAVAIL**

2024-10-255 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit mettre à jour sa politique sur le harcèlement psychologique au travail afin de satisfaire aux exigences du projet de loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE les mesures à inclure dans cette politique visent à faciliter l'exercice des recours dont disposent les personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE cette politique devra être incluse dans le programme de prévention de l'établissement, lors de l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires sur les mécanismes de prévention et de participation, au plus tard le 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la proposition de TELUS HEALTH (CANADA), consultant en santé et sécurité au travail pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ABROGER la politique adoptée par la résolution 2018-11-605 en novembre 2018, afin de la remplacer par la présente politique sur la prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail;

D'ADOPTER cette nouvelle politique, qui vise à mettre à jour et à renforcer les mesures de prévention et de recours en matière de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel en milieu de travail, conformément aux exigences du projet de loi 42;

D'INCLURE cette politique dans le programme de prévention de l'établissement (section 15), conformément aux dispositions réglementaires relatives aux mécanismes de prévention et de participation, et ce, au plus tard le 6 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5

AUTORISATION DE SIGNATURE | ACHAT DE PARCELLES DE TERRAINS SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

2024-10-256

CONSIDÉRANT les travaux de pavage de trois tronçons du chemin Élie-Auclair en lien avec l'appel d'offres 2024-012;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit acquérir les parcelles de terrains situés sur divers lots où seront effectués les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE les montants des ententes préliminaires entre les propriétaires des terrains et la Municipalité de Saint-Polycarpe sont approximatifs et pourraient varier suite au passage de l'arpenteur;

Propriétaires	Adresse	Lots	Estimation de la superficie à acheter	Estimation du prix entendu	Total autorisé
Ferme brabant et fils Inc.	511 chemin Élie-Auclair	3 766 093	86 m ²	629,52 \$	
Ferme Richard et Robert Sauvé Inc.	511 chemin Élie-Auclair	3 765 392 et 3 765 265	982 m ² et 728 m ²	7 938,24 \$ et 6078,96 \$	
Luc Gervais et Marie-Pier Brunet	511 chemin Élie-Auclair	3 765 263	5 m ²	500,00 \$	
Ferme Rejean Poirier Inc.	887 chemin Élie-Auclair	3 765 424	175 m ²	1 281,00 \$	
Ferme Rejean Poirier Inc. et Ferme Gilles Poirier Inc.	887 chemin Élie-Auclair	3 765 422	2 m ²	14,64 \$	
Gestion Robert Sauvé Inc.	1031 chemin Élie-Auclair	3 765 416	665 m ²	4 867,80 \$	
			TOTAL	21 310,16 \$	24 644,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle ainsi que le maire, Jean-Yves Poirier, à signer les documents nécessaires pour l'acquisition des terrains nécessaires et à honorer les obligations qui découlent de l'entente;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier à payer un montant maximal de 24 644,00 \$ pour l'acquisition des parcelles de terrains à même le poste budgétaire 23-03204-723;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3.6 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**
- 2024-10-257
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2023-001 pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets en février 2023;
- CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-104 pour l'octroi du contrat pour une première année à Gespro Groupe-Conseil Inc.;
- CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une troisième année (2e année d'option) avec Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;
- CONSIDÉRANT la soumission de Gespro Groupe-conseil Inc., pour la troisième année, d'un montant de 153 124,97\$ taxes incluses;
- Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU
- D'OCTROYER pour une deuxième année d'option le contrat à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 153 124.97 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 03 31000 000.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.7 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CSUR LA TÉLÉ - WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**
- 2024-10-258
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la webdiffusion des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe;
- CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Csur la Télé;
- Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU
- D'OCTROYER le contrat à l'entreprise CSUR LA TÉLÉ pour la webdiffusion des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise CSUR LA TÉLÉ un montant maximal de 12 762,23 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-110-00-340;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.8 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - REFONTE DU RÈGLEMENT 95-2007**

ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE POUR LE DRAINAGE PLUVIAL DES RUES ET RUISSELLEMENT DES LOTS RIVERAINS

2024-10-259

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la refonte du règlement 95-2007 établissant une politique pour le drainage pluvial des rues et ruissellement des lots riverains;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Dunton Rainville, avocats, pour la refonte du règlement 95-2007 établissant une politique pour le drainage pluvial des rues et ruissellement des lots riverains;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville, avocats, pour la refonte du règlement 95-2007 établissant une politique pour le drainage pluvial des rues et ruissellement des lots riverains;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville, avocats, un montant maximal de 5000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.9

ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - RÉGIE POUR L'EAU POTABLE

2024-10-260

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-327 pour l'octroi du mandat à Dunton Rainville, avocats, dans le cadre de la mise en place d'une régie pour l'eau potable en collaboration avec Sainte-Justine-de Newton;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville, avocats, un montant maximal de 28 743,75\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 130 00 412 (budget courant) portant le montant total à 51 738,75\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.10

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET
26 septembre 2024	Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Infolettre aux partenaires municipaux (Septembre 2024)
25 septembre 2024	Responsable de la mobilisation Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)	Semaine nationale de l'action communautaire autonome

3.11

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE | ÉLARGISSEMENT DES ROUTES LORS DE TRAVAUX DE PAVAGE

2024-10-261

CONSIDÉRANT QU'il est simple d'élargir la voie lorsque des travaux de pavage sont en cours sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement des routes pavées limite l'effritement sur les côtés et augmente ainsi la durée de vie du pavage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est préoccupé par la sécurité des usagers de la route qui circulent aux endroits où l'accotement n'est pas pavé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de routes généralement achalandées;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de paver les accotements lors de travaux de pavage sur des routes leur appartenant;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Maryline Picard;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux 22 villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'obtenir leur appui;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES
4.1 RATIFICATION | OBTENTION DE PERMANENCE | EMPLOYÉ 32-0029

2024-10-262 CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé 32-0029 se terminait le 18 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de son supérieur immédiat et du directeur général d'accorder la permanence à l'employée 32-0029 ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche permanente de l'employé 32-0029 au poste de chauffeur manœuvre pour les services urbains à compter du 18 septembre 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 EMBAUCHE - CHAUFFEUR MANOEUVRE POUR LES SERVICES URBAINS

2024-10-263 CONSIDÉRANT la vacance du poste de chauffeur manœuvre pour les services urbains;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste publié le 6 août 2024 ;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Samuel Pharand;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable des travaux publics et de la directrice des services administratifs et des communications;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de chauffeur manœuvre à monsieur Samuel Pharand à compter du 4 novembre 2024;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 2 de la classe 4 conformément à la convention collective applicable aux employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Le conseiller Laurent Barsalou quitte la salle à 19h44.

4.3 EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

2024-10-264 CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne pour s'occuper de la bibliothèque lors de l'absence de la responsable bibliothèque et vie communautaire et occasionnellement lors des activités organisées par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs et du directeur général d'embaucher monsieur Gabriel Leboulaire;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié le 9 septembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de préposé à la bibliothèque à Monsieur Gabriel Leboulair à compter du 16 octobre 2024;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 2 de la classe 2 conformément à la convention collective applicable aux employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Le conseiller Laurent Barsalou réintègre son siège à 19h46.

5.

5.1

FINANCES

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

2024-10-265

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2024, au montant de 1 889 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

219 700 \$	3,82000 %
230 200 \$	3,82000 %
241 000 \$	3,82000 %
252 700 \$	3,82000 %
945 800 \$	3,82000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,82000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

219 700 \$	3,89000 %	2025
230 200 \$	3,89000 %	2026
241 000 \$	3,89000 %	2027
252 700 \$	3,89000 %	2028
945 800 \$	3,89000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,89000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

219 700 \$	3,85000 %	2025
230 200 \$	3,60000 %	2026
241 000 \$	3,65000 %	2027
252 700 \$	3,70000 %	2028
945 800 \$	3,75000 %	2029
Prix : 98,85900		Coût réel : 4,05776 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT l'adjudication de l'émission par délégation de pouvoir en vertu du règlement 00-12-738 adopté le 4 décembre 2000 et ce, en accord avec l'article 1066.1 du code municipal du Québec;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe entérine l'adjudication et accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2024 au montant de 1 889 400,00\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 108-2008, 99-2008, 132-2014, 194-2023, 195-2023, 193-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2

DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2024, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le directeur général et greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.3

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2024

2024-10-266

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2024-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2024 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2024-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 1 788 499,12 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	1 551 137,74 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	58 069,09 \$
Salaires nets	58 687,43 \$
Paiements par dépôts directs	120 604,86 \$
TOTAL	1 788 499,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.4 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - SEPTEMBRE 2024**

2024-10-267 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 290,89 \$ pour le mois de septembre 2024 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de septembre 2024 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02 13000 310, le paiement de 290,89 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - AUCUN SOUMISSIONNAIRE - APPEL D'OFFRES POUR AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-10-268 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2024-013 pour l'audit annuel des états financiers de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées et qu'aucune n'a déposé de soumission;

Nom du soumissionnaire	Montant
BCGO S.E.N.C.R.L.	Avis de non-participation
POIRIER ET ASSOCIÉS	Sans réponse
GROUPE LLG	Sans réponse

CONSIDÉRANT l'avis de non-participation reçu de BCGO S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE NE PAS OCTROYER le contrat par appel d'offres 2024-013 pour l'audit annuel des états financiers de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-10-269 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a annulé l'appel d'offres publiques 2024-005 le 7 août 2024 pour l'audit annuel de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2024-013 pour l'audit annuel de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QU'À l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 16 septembre dernier il n'y a eu aucun soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de procéder à l'audit annuel de ses états financiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit annuel des états financiers de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton un montant maximal de 27 019,13 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
6.1 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
SERRURIER CLÉMENT - L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME
INCENDIE DANS L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-POLYCARPE**

2024-10-270 CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-218 pour l'octroi du contrat à Serrurier Clément pour l'installation d'un système d'alarme incendie dans l'Hôtel de Ville de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour le raccord du système incendie à une centrale de supervision ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Serrurier Clément un montant maximal de 1509,05\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 020 01 722 portant le montant total à 15 882,17\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS
7.1 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
CONSTRUCTION J.P. ROY INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
DES SERVICES MUNICIPAUX ET VOIRIE SUR UNE PORTION DU
CHEMIN DE L'ÉGLISE**

2024-10-271 CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-079 pour l'octroi du contrat à Construction J.P. Roy Inc. pour des travaux de reconstruction des services municipaux et voirie sur une portion du chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-219 pour l'ordre de changement numéro 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-220 pour l'ordre de changement numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour la mise en place de la glissière de sécurité en 2 phases en lien avec le poteau Hydro Québec qui ne sera pas déplacé cette année;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 3;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à CONSTRUCTION J.P. ROY INC. un montant maximal de 16 216,30, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 044 00 721 et le règlement d'emprunt 194-2023, portant le montant total à 1 708 879,70\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - COFFREX INC. - RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ET DE LA PASSERELLE DU PARC FX-PRIEUR**

2024-10-272 CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-306 pour l'octroi du contrat à Coffrex Inc. pour la réfection du mur de soutènement et de la passerelle du parc FX-Prieur;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-139 pour l'ordre de changement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour la modification de la passerelle de départ, l'ajout d'adhésif pour béton sous les blocs de couronnement du mur et pour la modification de la fin des marches selon le niveau de l'eau;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 2;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Coffrex Inc. un montant maximal de 1728,40\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 085 00 721, portant le total à 144 222,67\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR TROIS (3) TRONÇONS DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR ET DE LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DE DÉVIATION SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE À SAINT-POLYCARPE**

2024-10-273

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder à la surveillance des travaux de pavage sur trois (3) tronçons du chemin Élie-Aclair et de la construction d'une route de déviation sur le chemin de l'Église à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance doit être assurée par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance inclut les visites d'un technicien en génie civil, la rédaction de rapports journaliers, le suivi quant aux travaux supplémentaires et la conciliation des quantités réalisées;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. pour la surveillance des travaux de pavage sur trois (3) tronçons du chemin Élie-Aclair et de la construction d'une route de déviation sur le chemin de l'Église à Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 10 175,29 \$ taxes incluses, à même les postes budgétaires suivants : 23-048-03-411, 23-048-04-411, 23-048-05-411, 23-049-02-411 (règlement d'emprunt 195-2023 et surplus non affecté);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

2024-10-274

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder à la surveillance des travaux de construction de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance doit être assurée par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance inclut les visites d'un technicien en génie civil, la rédaction de rapports journaliers, le suivi quant aux travaux supplémentaires et la conciliation des quantités réalisées;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. pour la surveillance des travaux de construction de la patinoire extérieure;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise GESPRO Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 9083.03 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-086-00-411;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BRENNTAG CANADA INC. - APPROVISIONNEMENT EN CHLORE ET FOURNITURES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU**

2024-10-275 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un approvisionnement de chlore en quantité suffisante;

CONSIDÉRANT QUE le bon de commande initial est d'un montant de 9 412,06\$ et que les factures payées et à recevoir totaliseront un montant supérieur à cette somme d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Brenntag Canada Inc.;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Brenntag pour l'approvisionnement en chlore et en fournitures pour le traitement de l'eau;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Brenntag Canada Inc. un montant maximal de 12 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-635;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - NORDIKEAU - DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-10-276 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au diagnostic du réseau d'eaux usées de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro Groupe-Conseil;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Nordikeau;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Nordikeau pour diagnostic du réseau d'eaux usées de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Nordikeau un montant maximal de 25 524,45 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-414-01-411;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 **AUTORISATION DE PAIEMENT | RÉCLAMATION POUR DOMMAGES ET INTÉRÊTS**

2024-10-277 CONSIDÉRANT la réclamation pour dommages et intérêts en lien avec le permis de construction numéro 2023-114;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer un montant de 10 553,64\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-995;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2

DEMANDE D'APPUI DE PAVAGES VAUDREUIL LTÉE

2024-10-278

CONSIDÉRANT la demande à la CPTAQ pour utiliser une partie du lot 3 765 206, 5 211 226 et 5 211 227 à des fins non agricoles, soit :

- l'entreposage des agrégats extraits de la partie en zone non agricole ;
- l'installation et l'opération des équipements de concassage, de tamisage et de lavage des agrégats ;
- l'acceptation du décapage, l'extraction superficielle et l'entreposage déjà réalisés de manière dérogatoire sur 4 800 m² ;
- la pesée de ces agrégats extraits de la sablière existante – la balance est existante ;
- l'extraction en dérogation de matériaux sous la nappe phréatique et superficielle ;
- l'exemption de remise en état de la zone excavée sous la nappe phréatique
- la remise en état d'agriculture de l'aire demandée au terme de l'exploitation de la sablière en zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une sablière sur les lots 3 765 206, 5 211 226 et 5 211 227 a débuté avant l'existence de règlements municipaux régissant l'implantation de sablières et bénéficie de droits acquis pour cette exploitation sur l'ensemble de la propriété en titre à la date d'entrée en vigueur du règlement 17-91, soit 1992 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune extraction ne se fera sur l'aire demandée ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de pesage et d'entreposage qui se déroulent déjà sur la partie agricole du lot 5 211 227 n'occasionnent pas de nuisances particulières ;

CONSIDÉRANT QUE le remplissage de la partie du lac creusée dans la nappe phréatique occasionnerait un grand nombre de camions sur la voirie municipale et que leur passage sera une nuisance pour les riverains ;

CONSIDÉRANT QUE ce lac a été sollicité par un agriculteur voisin, acquéreur potentiel du lot, pour servir de réserve d'eau pour l'usage agricole (arrosage des cultures) ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de remplissage devront être strictement contrôlés pour éviter toute contamination et que même le meilleur contrôle ne pourra garantir l'absence totale de risque de pollution de la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la compagnie Pavages Vaudreuil Ltée à respecter, créer et maintenir une zone tampon boisée le long de la limite nord du lot (le long du camping) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande limite l'utilisation non agricole à une distance de ± 350 m à l'ouest de l'emprise du chemin Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Vaudreuil Ltée s'engage à réaménager sous couverture végétale l'aire demandée au terme de l'exploitation de la sablière ;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de la municipalité pour cette utilisation sont les suivantes :

-la bande tampon boisée aura une largeur de 50 m et devra être maintenue ou créée tout le long de la limite avec le camping voisin, tant en zone agricole que non agricole ;
-le boisé existant face au chemin Saint-Philippe sera maintenu dans sa largeur actuelle ;
-aucun usage différent de ceux existant en date de la demande ne peut être ajouté sur les parcelles visées par celle-ci.
-une bande de protection boisée de 35 mètres sera maintenue entre la partie en culture et l'exploitation sablière, à savoir ± 175 m de l'emprise du chemin Saint-Philippe ;
-le boisé existant face au chemin Saint-Philippe sera élargi et densifié pour constituer la bande de protection de 35 m ;
-aucun usage différent de ceux existant en date de la demande ne peut être ajouté sur les parcelles visées par celle-ci : les seuls usages permis seront donc le pesage et l'entreposage des agrégats en provenance des lots concernés.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe appuie la demande d'autorisation introduite par Pavages Vaudreuil Ltée auprès de la CPTAQ afin d'utiliser l'Aire demandée des lots 3 765 206, 5 211 226 et 5 211 227, telle que figurée à la demande, à des fins non agricoles, à condition de respecter les exigences émises précédemment;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-POLYCARPE - LOCATION DE SALLE - CENTRE SPORTIF SOULANGES

2024-10-279 CONSIDÉRANT QUE le cercle des fermières de Saint-Polycarpe a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de location de la salle Maurice-Ravary au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le cercle des fermières de Saint-Polycarpe est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 260.00 \$ au cercle des fermières de Saint-Polycarpe pour la location de la salle Maurice-Ravary au Centre sportif Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer la somme de 260.00 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970 pour les frais de location de la salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 AUTORISATION DE PASSAGE - COURSE ET MARCHÉ AU PROFIT DU VOYAGE HUMANITAIRE AU COSTA RICA POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

2024-10-280 CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Soulanges organise un voyage humanitaire au Costa Rica pour ses élèves;

CONSIDÉRANT QU'un comité souhaite organiser un événement de course et de marche à pieds pour amasser des fonds;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cet événement serviront à financer un voyage humanitaire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un événement de course et de marche à pieds sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE PRIMAIRE VAL-DES-PRÉS**

2024-10-281 CONSIDÉRANT QUE l'école Val-des-Prés a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Polycarpe à l'égard d'une sortie éducative au Salon du livre de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'école Val-des-Prés est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Saint-Polycarpe d'être un acteur présent dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre diverses subventions en lien avec l'épanouissement des jeunes et des familles de chez nous;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière pour les frais de transport pour une sortie éducative au Salon du livre pour les élèves de l'école Val-des-Prés;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer les frais de transports ne dépassant pas 1500\$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-701-20-970;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **MODIFICATION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-10-282 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la Politique de reconnaissance des organismes de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance des organismes de la Municipalité de Saint-Polycarpe modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5

MODIFICATION - TARIFICATION DES HEURES DE LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS SCOLAIRES

2024-10-283

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Trois-Lacs reprend la gestion de la location des plateaux sportifs de toutes les écoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Trois-Lacs a établi une nouvelle grille de tarification pour la location des plateaux sportifs des écoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a de l'intérêt à poursuivre la location de plateaux sportifs pour la sous-location aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs de location;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la grille de tarification suivante pour les sous-locataires :

LOCAL	TARIF HORAIRE
A-115	20.00 \$
B-125	21.00 \$
C-115	37.00 \$

	FRAIS FIXE
Ouverture/Fermeture	30.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

2024-10-284

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la "Grande semaine des tout-petits" se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème "Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement";

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en

prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu en venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER à la 2e Levée de drapeaux pour la 9e édition de la Grande Semaine des tout-petits le 18 novembre 2024 afin de soutenir la cause pour les enfants de 0 à 5 ans de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de partout au Québec ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.

RÈGLEMENTS

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2024-10-285

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de règlement numéro 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2

ADOPTION - PROJET DU REGLEMENT NUMERO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2024-10-286

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions contenues aux articles 1094.1 et ss du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), le conseil municipal d'une municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de vidange des bassins d'épuration et de disposition des boues municipales doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière pour le paiement des vidanges des bassins d'épuration des étangs aérés et des dispositions de ces boues municipales;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet du règlement numéro 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Jean-Pierre Ménard fait part de son implication dans le dossier des accotements qui devraient être élargis lors de travaux de pavage.

Il souligne aussi que les pompiers seront présents aux intersections lors de l'Halloween et que des bonbons seront distribués devant la caserne.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire Jean-Yves Poirier :

- souligne la fête de l'Halloween et remercie les pompiers pour leur participation;
- mentionne l'avancement des travaux à la patinoire extérieure en soulignant le fait qu'il s'agit d'un projet largement subventionné;
- rappel que la fin des travaux de pavage sur Élie-Auclair est prévue pour la mi-novembre;
- précise les dates à retenir :
 - o la prochaine collecte de sang, le 6 novembre 2024;
 - o le marché de Noël le 9-10 novembre;
 - o le Noël des enfants le 8 décembre (date limite d'inscription le 7 novembre);
 - o le rinçage de l'aqueduc le 17-18 octobre.

Monsieur Poirier termine en soulignant l'importance d'encourager l'économie locale et en remerciant les bénévoles et les gens qui se sont impliqués lors de la journée de la culture.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Remerciement à l'équipe de la Municipalité pour la journée de la culture;
 - Demande que des numéros civiques soient attribués à des terres agricoles sans bâtiment pour une question de sécurité.
-

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2024-10-287 À 20h23 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*